

Cordialement

Date : 16 juin 2019

Le 12 mai dernier, j'ai utilisé la faculté de « [Poser une question](#) », que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine propose sur toutes les pages de son portail internet, pour demander si quelque chose justifiait que la collectivité ne publie plus la liste annuelle des marchés conclus, comme elle l'a consciencieusement fait jusqu'en 2016.

Au terme très précisément du délai d'un mois qui lui est imparti pour communiquer les documents administratifs qui lui sont demandés, le Département a publié le 12 juin la liste des marchés conclus en 2017 et la liste des marchés conclus en 2018.

Je me réjouis sincèrement d'être à l'origine de cette incontestable petite victoire (de plus) pour la démocratie locale.

D'autant qu'en coulisses, les choses ne sont vraiment pas tristes !...

Je vous épargne une savoureuse étape intermédiaire qui n'intéresserait que les spécialistes du droit de saisine des administrations par voie électronique, mais je ne résiste pas au plaisir de vous révéler ici la richesse de mes échanges avec le Conseil départemental (je rigole) :

Votre demande au Département d'Ille et Vilaine

M. Patrick Jéhannin,

[Vous avez interrogé le Département d'Ille-et-Vilaine le 12/05/2019 sur le portail Illisa.](#)

Votre demande, enregistrée sous le N° 1660, et relative à la thématique Communication, accueil, informations, promotion, était rédigée comme suit :

Bonjour,

La liste des marchés conclus a été chaque année publiée sur le site ille-et-vilaine.fr, au titre des publications réglementaires, mais la série s'arrête en 2016.

Quelque chose justifie-t-il qu'il n'y a pas eu de publication postérieure ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Patrick Jéhannin

Notre réponse est la suivante :

Cordialement,

Le Département d'Ille et Vilaine

Vous aurez compris qu'en termes d'humour administratif, la réponse à la question posée est tout simplement :

RIEN

Figurez-vous que je m'en doutais !... :-) :-) :-)

Bon, c'est pas tout ça... mais si vous avez eu la gentillesse de me lire jusqu'ici je vous dois bien :

[un petit extra, ne serait-ce qu'un petit rien](#)

